

Modifications de l'arrêté d'ouverture

Suite à des modifications dans l'arrêté d'ouverture, vous trouverez ci-dessous un correctif concernant le petit livret réglementaire. Seul l'arrêté préfectoral fait foi.

Merci de votre compréhension

Les communes de Senlis et Radinghem se retirent du plan de gestion sanglier

Acquin- Westbecourt : P2

Bayenghem les Eperlecques : P2

Bours entre au GIC Val de Scarpe

Bouvelinheim : P2

Clairmarais : L4

Croix en ternois entre au GIC du ternois : P2

Eperlecques : P2

Fampoux : L10

Givenchy les labassée : L6

Hamblain les Près : L10

Houle : P2

Humièrre entre au GIC Canche Ternois : L5 F12 et OA

Mentque- Norbécourt : P2

Moule : P2

Nielles les Bléquin se retire du GIC des sources de la Hem : P1 L3 F12

Nordausques : P2

Querquamps : P2

Salperwick : L4

St Omer : L4

St Martin lez Tatinghem : L4

Serques : L4

Tilques : L4 P2

Tournehem : P2

Zouafques : P2